

**Séance publique du 12 février 2007**

**Délibération n° 2007-3963**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Aménagements fluviaux - Programme des actions pour 2007 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le plan de mandat prévoit de poursuivre l'aménagement des berges de la Saône et du Rhône pour permettre aux habitants de retrouver leurs fleuves.

Dans ce but, plusieurs actions sont conduites dans le cadre du plan bleu et du projet nature et de la mise en valeur de la Saône.

Ces actions font l'objet de programmes annuels.

*Le bilan de réalisation du programme 2006*

Le programme des actions 2006 a été approuvé par le conseil de Communauté du 1er mars 2006 (délibération n° 2006-3241).

Les opérations de ce programme sont engagées. Il s'agit :

- de la remise en état d'une rampe de mise à l'eau, quai Raoul Carrié à Lyon 9°,
- du dragage et de la réalisation d'équipements d'amarrage au quai du Commerce à Lyon 9°,
- de la restauration d'un escalier d'accès à la berge quai Paul Sédallian à Lyon 9°,
- de la végétalisation et de l'installation de bancs quai Clémenceau à Caluire et Cuire.

L'étude de l'aménagement du bas-port des quais du Commerce et Sédallian à Lyon 9° est terminée et l'aménagement sera réalisé au deuxième semestre 2007 dans le cadre d'une opération individualisée.

*Le programme des actions 2007*

Il est proposé qu'une enveloppe de 300 000 € soit consacrée aux opérations suivantes :

- restauration d'un escalier d'accès à la berge et réfection du revêtement du bas-port au quai Fulchiron à Lyon 5°,
- étude et réalisation d'un ponton d'accostage au quai du Commerce à Lyon 9°,
- remplacement du platelage en bois des terrasses du quai Raoul Carrié à Lyon 9°.

*Circuit décisionnel* : ce programme d'actions 2007 a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 16 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme d'actions 2007 au titre des aménagements fluviaux, pour un montant total de 300 000 €.

**2° - L'opération n° 1192**-aménagement fluviaux-programme 2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 300 000 € à prévoir en crédits de paiement sur l'année 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,